



# PEIP' INFOS

<http://www.peipin.fr>

Numéro 11

Décembre 2010

## Liberté Égalité Fraternité

Il existe essentiellement deux façons de voir la vie.

L'une consiste à critiquer systématiquement, à s'appesantir sur ce qui ne nous convient pas, à mettre en évidence nos insatisfactions et nos aigreurs.

L'autre façon nous invite à un peu de recul, nous permet de relativiser et nous autorise à prendre la vie du bon côté.

La première attitude induit le conflit, l'opposition systématique, la perte du lien social et la défiance en l'avenir.

La deuxième attitude, positive sans être béate, génère la rencontre, le dialogue et l'échange et s'appuie sur la volonté de bien vivre ensemble.

En cette période préparatoire des fêtes de fin d'année je nous invite à adopter cette deuxième attitude.

Mesurons notre chance de vivre ici, dans une commune paisible et un environnement de qualité.

Prenons conscience du privilège qui est nôtre d'être épargnés par les conflits et les catastrophes .

Gardons en mémoire que la démocratie de notre pays, bien qu'imparfaite, représente un idéal que des milliards de personnes nous envient.

Régler nos désaccords en gardant à l'esprit le respect d'autrui, rechercher le consensus plutôt que d'imposer son point de vue, se serrer les coudes plutôt que de penser à soi d'abord et éventuellement aux autres après, sont les conditions nécessaires à l'amélioration de notre quotidien.

Cette position nous fait souvent défaut.

Sachons la retrouver en cette période de Noël et formulons le vœu de la garder pour l'année qui vient;

Joyeux Noël à tous



Le Maire,  
Pierre Veyan

## ECHOS ECO

Nous souhaitons la bienvenue et une longue vie économique sur notre commune pour les commerces ayant déjà ouvert :

Les Pains de Marie Blachère dans les anciens établissements Brenier, Koodza le discounter de Décathlon, Kiabi le nouveau magasin d'habillement, tous deux situés dans la zone du Parc de Choisy, la Pharmacie St Pierre qui a quitté l'Espace St Pierre pour l'Espace Champarlau, Slater le nouveau magasin d'habillement haut de gamme

Et à ceux à venir :

Les Halles aux Légumes, nouveau marchand de primeurs Impasse de la Fenièrre, Au Gré du Marché, nouveau restaurant implanté dans la même rue, Orpi qui quitte le centre du village pour l'Espace Champarlau, SCP Tomasi-Garcia et associés, cabinet d'avocats, SARL Reymond Développement, magasin de matériel d'équitation.

La zone économique qui compte plus de 50 commerces, va progresser en 2011 et nous espérons pouvoir vous annoncer quelques enseignes supplémentaires.

.....

**Le Maire,  
le Conseil Municipal  
et le Personnel Communal  
auront plaisir à présenter  
leurs vœux pour l'année 2011**

**Le jeudi 13 janvier à  
18H15  
à la Maison Pour Tous**



## Recensement de la population 2011

La population légale de la commune de Peipin en 2007 était de 1267 habitants représentant 603 logements dont près de 85 % de résidences principales, 51,2% des foyers fiscaux de la commune sont assujettis à l'impôt sur le revenu avec 764 actifs et 53 chômeurs. La population est en constante évolution passant de 433 en 1968 à 1008 en 1990 puis à 1046 en 1999.

Voici en résumé les informations utiles recueillies lors d'un recensement communal.

Le nouveau recensement va se dérouler du 20 janvier au 19 février 2011. Pour les communes de moins de 10000 hab. Il est exhaustif sur un cycle de 5 ans.

Il est le résultat d'un partenariat entre l'Insee et la Commune mais le Maire est le responsable légal du recensement. Il permet de connaître la nouvelle population de la commune mais fournit aussi des informations statistiques sur l'âge, la profession, les transports utilisés, etc.

Ces résultats aident les responsables à prendre des décisions en matière d'équipement au niveau de la commune, mais aussi de l'intercommunalité, du département, de la région et de l'État. Ils influent aussi sur les aides accordées par ceux-ci à la commune.

Un agent recenseur muni d'une carte officielle vous rendra visite pendant cette période. Il conviendra de remplir un questionnaire avec précision concernant votre logement et les personnes qui y habitent.

**Votre participation est essentielle et obligatoire.**

L'agent recenseur est tenu au secret professionnel et les réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi et seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques anonymes.

**Il vous est demandé de lui réserver le meilleur accueil**

## Plan de prévention des risques naturels

Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé en Avril 2003. Pour faire suite aux problèmes rencontrés lors de périodes de sécheresse sur de nombreuses constructions, une carte des terrains sensibles à la sécheresse et des préconisations constructives étaient jointes à ce document. Elles avaient pour objet d'attirer l'attention des futurs constructeurs sur les éléments à prendre en compte face à la présence d'argile affleurante sur certaines zones de la commune.

Au cours de l'été 2008, un porter à connaissance était transmis à la mairie sur le phénomène des retraits et gonflements d'argile par les services préfectoraux.

Ils lançaient la procédure d'un Plan de Prévention des Risques Naturels - PPRN liés à la sécheresse, par arrêté du 4 Août 2008.

En Février 2009, le bureau d'études retenu par la préfecture, nous transmettait pour avis un projet et une réunion de concertation était engagée immédiatement. Par délibération du 11 Juin 2009 et en collaboration avec le bureau d'études de la commune ayant élaboré les préconisations initiales, la mairie se prononçait pour un approfondissement du projet présenté par la préfecture.

Prenant en compte ces éléments, un nouveau dossier était soumis à enquête publique et approuvé par le commissaire enquêteur. Le 12 Octobre 2010, le PPRN mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles, était approuvé par le Préfet et annexé à notre Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal du 29 octobre 2010.

Ce document est une servitude d'utilité publique et les mesures prescrites sont mises en œuvre sous la responsabilité du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

En cas de catastrophes naturelles liées à la sécheresse et de non respect des règles prescrites, les assurances ne prendraient pas en compte les effets liés au désordre de la construction. Le document est consultable en mairie et sur le site de la commune.



## Un geste de tri... Une action solidaire

### Au niveau de la commune

Le SMIRTOM a obligation, de par sa compétence, de collecter les déchets ménagers sur l'ensemble des communes adhérentes. Les déchets des entreprises (résultant de l'activité professionnelle) sont, en principe, non pris en compte.

Actuellement le Syndicat propose des chalets bois pour la récupération des cartons, à destination des particuliers et exceptionnellement des entreprises. C'est l'occasion, pour la mairie, de réfléchir à une implantation plus cohérente de l'ensemble des tris sélectifs sur la commune.

Ainsi, il sera proposé sur la zone économique et à proximité du village, des équipements permettant de recevoir les chalets, les colonnes de tri et les containers à poubelles. Ils seront implantés sur le domaine public ou privé en concertation avec les propriétaires. Il s'agit dans le cadre du développement durable de réduire la quantité de déchets non recyclés et de faciliter, compte tenu du mode de vie actuel, l'utilisation de ce service.

Il est bien évidemment interdit d'abandonner, de déposer ou de faire déposer en dehors des réceptacles prévus à cet effet, tous déchets ménagers ou d'entreprises sous peine d'amendes prévues dans le Code de l'Environnement.

### Au niveau du département

Très attentif aux problèmes environnementaux, mais aussi soucieux de collecter des fonds de façon active, le Comité Départemental de La Ligue contre le Cancer s'associe au geste du tri et du recyclage.

#### Collecte du verre :

Les élus des 168 communes constituant le SYDEVOM ont permis la signature d'une convention de partenariat. 2€ par tonne de verre collectée seront versés au comité départemental.

#### Collecte de cartouches d'encre et de téléphones portables usagés :

Pour les "grandes" cartouches : des conteneurs sont mis à disposition dans la plupart des déchetteries, lycées, collèges, grandes surfaces....

#### Quant aux "petites" cartouches et aux téléphones :

Des boîtes contenant des sacs plastiques pré-timbrés ont été déposées dans tous les bureaux de poste et les lieux recevant du public.

Une fois le sachet refermé, on le dépose dans une boîte à lettres.

Toutes les recettes générées par ces collectes sont affectées à l'aide aux malades du département et à leurs proches.



### Pour tout renseignement :

Comité départemental de la Ligue Contre le Cancer  
Centre Hospitalier dignois  
Quartier St Christophe  
BP 213

04003 DIGNE LES BAINS  
Cedex 03

TEL : 04.92.32.50.36

FAX : 04.92.32.47.53

@ : [cd04@ligue-cancer.net](mailto:cd04@ligue-cancer.net)

### L'ESCALE BIEN ÊTRE :

Outre les secours financiers que nous accordons aux personnes ou à leurs proches, plongés dans les difficultés à cause du cancer, nous avons mis en place un LIEU, dans le parc hospitalier de Digne-les-Bains :

C'est un lieu, un temps de rencontre, d'échanges et « d'activités plaisirs » entièrement gratuit pour soutenir psychologiquement les malades et anciens malades.

Contact:

**Josiane PRIAM**

Vice-Présidente de la Ligue contre le cancer – Comité 04  
Tél : 04 92 30 15 29 (lundis après midi)

### Un, Dos, Tres !!!



Le **samedi 26 février** à Peipin, aura lieu un stage de danse Salsa avec l'école Salsa Rayo Del Sol.

Trois heures de stage le matin de 9H à 12H, réservées aux débutants désirant s'initier aux bases de la salsa cubaine. Trois heures de stage l'après midi de 14H30 à 17H30 pour les initiés souhaitant acquérir de nouvelles passes évoluées.

Le soir de 20H30 à 1H, soirée DJ Afro-Cubaine avec au programme : salsa, bachata, merengue, cha-cha, kudoro, etc.

Tarifs : Bal seul : 10€  
Bal et stage : 35€

Cette soirée est au profit de Terres des Hommes France.

Contact, inscriptions :  
**Claudine Bonneau**  
04 92 62 40 04

**Olivier BUCHET**  
École de danse  
Salsa Rayo Del Sol  
1 chemin du Bois Fleuri  
06650 OPIO  
Tél. : 06 18 07 62 80

### Le trophée des lavandes

Pour la 3ème année consécutive, l'association peipinoise les amis de la danse, ont organisé le «trophée des lavandes» à Digne le 9 octobre 2010.

Nicole et Philippe Imbert nous ont cette année encore offert un grand moment de bonheur.

Nous avons retrouvé la grâce, la légèreté, la beauté, le sérieux des couples qui ont enchaîné toute la soirée Samba, tango, rumba, passo-doble, jive, quick step. Véritables passionnés, ces couples confient leur joie de participer à ce trophée mais parlent aussi du travail nécessaire pour acquérir la technique dans cette discipline très sportive.



Et le public ne peut être qu'admiratif et se laisser griser par ce spectacle féérique.

En cadeau des shows ont été proposés par David et Victoria, champions de France dans leur catégorie (dances latines) ainsi que par Alexis et Johana vice champions (en 10 danses). Un véritable enchantement.

### Le Comité des Fêtes

Un réveillon de nouvel an sous le signe de la fiesta proposé par le Comité des Fêtes de Peipin :

31 décembre – 22H.  
Salle polyvalente

### Avec l'orchestre « Couleur Tempo »

Tarifs : adulte : 30€,  
enfant jusque 12 ans : 10€  
Comprend : une coupe de champagne, une assiette de desserts, soupe à l'oignon et cotillons.

Réservation :  
04 92 62 48 43  
(Attention, places limitées).

### Un aperçu des nouveautés de votre bibliothèque :

**Le rêveur de l'écluse**  
de H. Bernier

**Le siècle (1) la chute des géants**  
de K. Follett

**Ao, l'homme ancien**  
de M. Klaczynski

**Le voleur d'ombres**  
de M. Lévy

**A vendre, Mariana, 15 ans**  
de I. Matei

**Les écureuils de Central Park sont tristes le lundi**  
de K. Pancol

**Une si belle école**  
de C. Signol

**La couleur des sentiments**  
de K. Stockett

Contact : Corine MACHADO  
04 92 62 48 76

### LE PASSEPORT PEIPINOIS est de retour !

Et oui, l'année dernière il avait permis à Michelle et Alain RICARD de partir à Marrakech pendant toute une semaine.

Et bien cette année c'est au carnaval de Venise qu'il vous emmènera !!



Du 28 Janvier au 12 Février vous pourrez retirer votre passeport chez tous les commerçants adhérents, et vous aurez jusqu'au 12 février 18h pour le faire tamponner dans 6 commerces différents (sans obligation d'achat). Une fois complet vous pourrez le déposer dans une urne disposée à cet effet.

Le Samedi 12/02/2010 à la salle des fêtes de Peipin une soirée dansante (pour tous les âges) vous sera offerte par les commerçants.

Toute la journée du samedi, il vous sera proposé sur la place d'Intermarché une animation commerciale avec, vin chaud et marrons chauds offerts et plein de surprises.

Le tirage au sort des grands gagnants se fera durant la soirée dansante.

Venez nombreux!

**04 92 62 47 38**

Plus d'info et règlement sur  
**[www.dynamique-peipinoise.com](http://www.dynamique-peipinoise.com)**



La nouvelle Direction du club de l'USCA Peipin a rencontré un grand succès lors de la journée découverte du 11 septembre. Parents et spectateurs ont pu observer le dynamisme et le sérieux des dirigeants. Cette journée a permis le recrutement de nombreux enfants supplémentaires.

Grâce à ce travail d'encadrement, pour la première fois de son histoire, l'association a eu la joie et l'honneur d'être sélectionnée pour accueillir le 9 octobre 2010, un rassemblement U6/U7 de 140 pré-débutants de 5 et 6 ans.

### L'USCA PEIPIN A MAINTENANT SA PAGE FACEBOOK

Vous pouvez y consulter tous les événements de l'USCAP : photos, vidéos, news, sponsors et laisser vos commentaires. L'USCAP possède des emplacements publicitaires autour du stade aussi!

Contact:  
**[peipin.usca@ligue-mediterranee.fr](mailto:peipin.usca@ligue-mediterranee.fr)**

### L'EXCUSE PEIPINOISE

Les activités ont repris en septembre dernier, et on compte un nombre de participants en évolution favorable. On note avec satisfaction la présence de joueurs de Peipin mais également de tout le carrefour de Moyenne Durance. En rappel, le tarot se déroule les lundis à 14H, le scrabble les mercredis à 14H. Les dates à retenir :  
Lundi 10 janvier, assemblée générale à 18H  
Vendredi 14 Janvier 2011, tournoi

**Jeannine PISSON**  
**04 92 62 43 79.**

Peip'Infos, bulletin d'information édité par la commission d'animation au conseil communal. Directeur de la publication : Pierre Veyan. Direction de la rédaction : Stéphanie Foubert. Maquette : Philippe Declerc. Imprimerie Vial Château Arnoux.



## Plantations, droits et obligations...

Quelles sont les distances de plantation à respecter ? Les articles 670 à 673 du Code civil énoncent les règles de distances de plantation des arbres et arbustes en limite de propriété, ils précisent les droits et obligations du propriétaire et des voisins.

**Attention!** Même si des exceptions peuvent s'appliquer à votre terrain, vos plantations ne doivent pas créer un trouble anormal de voisinage.

### Le saviez-vous ?

**A** défaut de règlements ou d'usages locaux, les distances de plantation énoncées par l'article 671 du Code civil sont les suivantes :

Les arbres, dont la hauteur est supérieure à 2 mètres doivent être plantés à une distance minimum de 2 mètres de la propriété voisine. Les arbres ou arbustes dont la hauteur est inférieure à 2 mètres doivent être plantés à une distance minimum de 0,5 mètre de la propriété voisine.

**Le** Code de la voirie routière interdit toute plantation à moins de 2 mètres de la limite du domaine public. Il impose aussi des servitudes de visibilité aux endroits dangereux et seront punis d'amende ceux qui sans autorisation, auront empiété sur le domaine public routier ou accompli un acte portant ou de nature à porter atteinte à l'intégrité de ce domaine ou de ses dépendances, ainsi qu'à celle des ouvrages, installations, plantations établis sur ledit domaine.



Quels sont les droits du voisin si les distances de plantation ne sont pas respectées ? (Article 672 du Code civil)

**Le** voisin peut exiger que les arbres ou arbustes soient arrachés ou réduits à la hauteur légale. Si les plantations empiètent sur la propriété du voisin, celui-ci dispose du droit d'exiger que les branches soient coupées, et il a le droit de couper lui-même les racines jusqu'à la limite séparative. (Article 673)

**Attention !** Couper soi-même les racines peut mettre en danger la vie de l'arbre, causer un préjudice, c'est un acte qui engage votre responsabilité.

Quelle est la responsabilité du propriétaire en cas de dommages ?

**Le** propriétaire a la responsabilité des dommages causés par un arbre qui lui appartient. De plus, même si les plantations sont à distance légale, elles ne doivent pas être la cause de troubles anormaux de voisinage ou gêner d'éventuelles interventions des services comme EDF, France Telecom ou la Voirie.

**En** matière de distance de plantation, la jurisprudence considère que la mesure doit être effectuée, à partir du centre du tronc, pris au niveau du sol, jusqu'à la limite séparative des propriétés.

**Sauf** preuve contraire, un arbre situé sur la limite séparative ou dans une haie, est réputé mitoyen. La propriété est commune, les frais d'entretien sont communs. Chacun des voisins a le droit d'exiger l'arrachage (Article 670 Code civil), en cas de désaccord, il revient au juge de décider.

**Quoiqu'il** en soit, ce domaine est principalement réglementé par le code civil (articles 670 à 673 et articles 1382 à 1384) et par le code de la voirie routière, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie.



A cette occasion et aux côtés de monsieur le maire, les élèves du cm2 de l'école primaire de Peipin ont lu un poème à la mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour la France devant une foule émue venue célébrer solennellement cette commémoration. A l'issue de cette cérémonie, un apéritif a été gracieusement offert par la municipalité à tous les participants au «Clos de Fanny».

**Le 11 novembre 2010.**

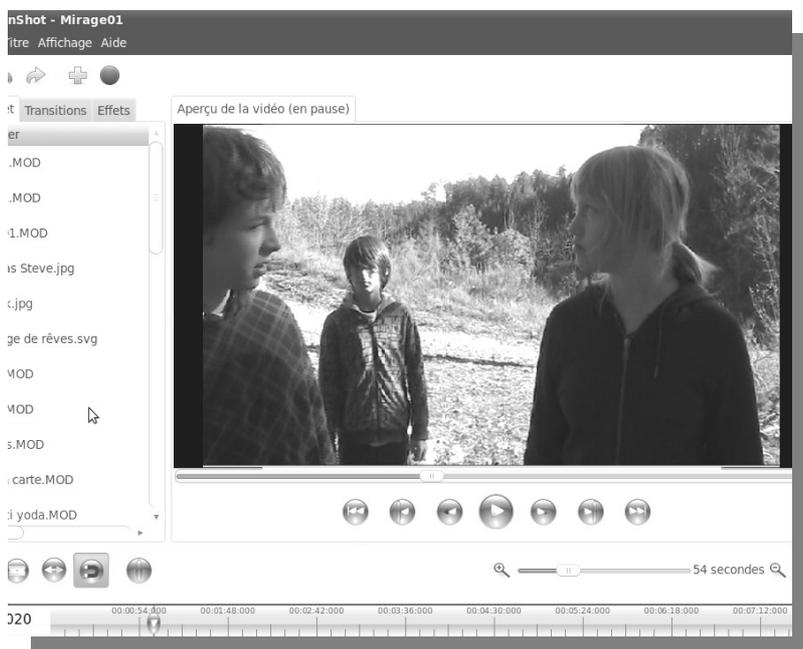
Pour célébrer le 92ème anniversaire de la fin de la Première Guerre Mondiale, les Peipinois se sont rassemblés à 11h30 devant le monument aux morts.



## Concours

### Lancement du concours pour trouver le nom de la salle ados !

Les jeunes conseillers municipaux de Peipin organisent un concours pour trouver le nom de la salle ados ainsi qu'un logo. Ce concours s'adresse aux jeunes de la commune âgés de 11 à 17 ans. Si vous voulez y participer vous avez **jusqu'au 30 janvier 2011 pour** déposer votre proposition dans l'urne présente à la salle ados.



Un pôle dynamique pour nos ados

Le CMJ se réunira ensuite pour prendre connaissance des propositions et voter pour la meilleure suggestion. Pour pouvoir être prise en compte, votre proposition devra mentionner :

- vos nom et prénom
- date de naissance
- lieu de résidence

Les résultats seront officiellement annoncés par les élus du CMJ autour d'un pot de l'amitié avec la remise de lots aux gagnants le mercredi 9 février à 16H30.

Alors tous à votre inspiration!

# **MON PEIPIN D'ADOPTION**

**V**ous, braves gens de passage, promeneurs et touristes  
Faites une halte en chemin, venez faire la visite  
De ce charmant village, un si beau petit coin  
A qui il fût donné, un si joli nom : PEIPIN

**D**ans cet endroit radieux de la Haute Provence  
A ses pieds, la commune voit couler la Durance  
Qui est pour la vallée, une source d'espérance  
Car le soleil est roi dans ce doux coin de France

**P**eipin ! C'est le village qui a su me garder  
J'aime son vieux château entouré d'oliviers  
Ses rues, ses maisons, son antique clocher  
La montagne de Lure abritant les cités.

**E**t ce panorama qui n'a pas son égal  
Ses troupeaux de moutons, son aspect pastoral  
Et aux flancs des collines, le thym, le lavandin  
Qui embaument l'air pur et serein de... Peipin

**L**es Alpes de Haute Provence, où vous pouvez me croire  
Des hommes ont résisté, avec au cœur, l'espoir  
De voir briller longtemps, au fond de l'horizon  
La paix au ciel de France et dans notre région

**O**ù d'illustres poètes ont écrit et conté  
De son noble passé, des poèmes, des chansons  
Glorifiant ses rivières et ses vertes vallées  
Jean Giono à Manosque, Paul Arène à Sisteron

**E**t pour en terminer, je vous dirai enfin  
Bien que né loin d'ici, mon cœur est bas alpin  
Que j'aimerai toujours cet aimable pays  
Et, c'est là que sans doute ...

**J'y finirai ... ma vie.**